

Enseignement Secondaire Général (ESG)

CRITÈRES DE PROMOTION * des classes à Sainte-Anne

DAP - Agent administratif et commercial



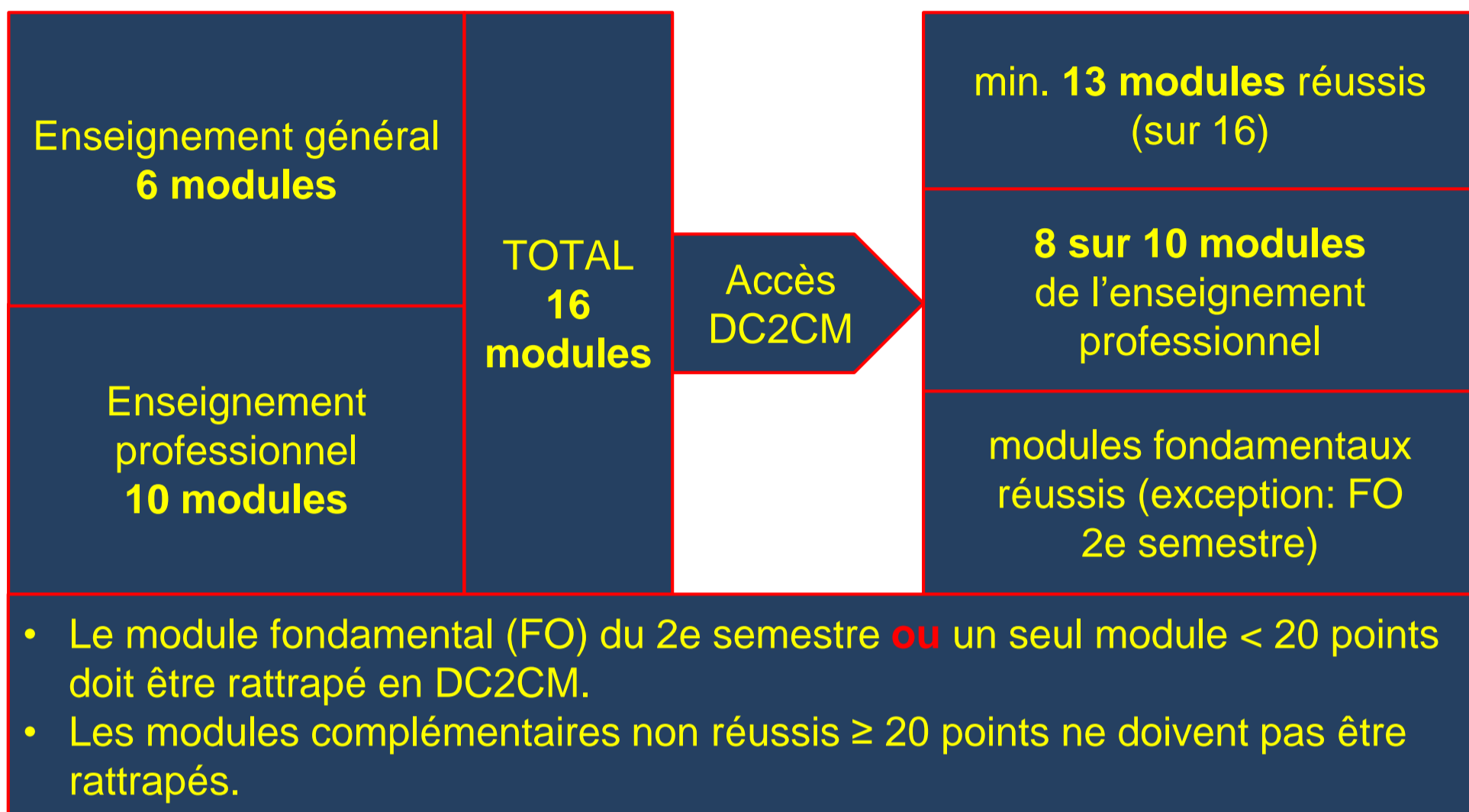
* Règlement grand-ducal du 15 août 2019 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle

Version au 15.09.20

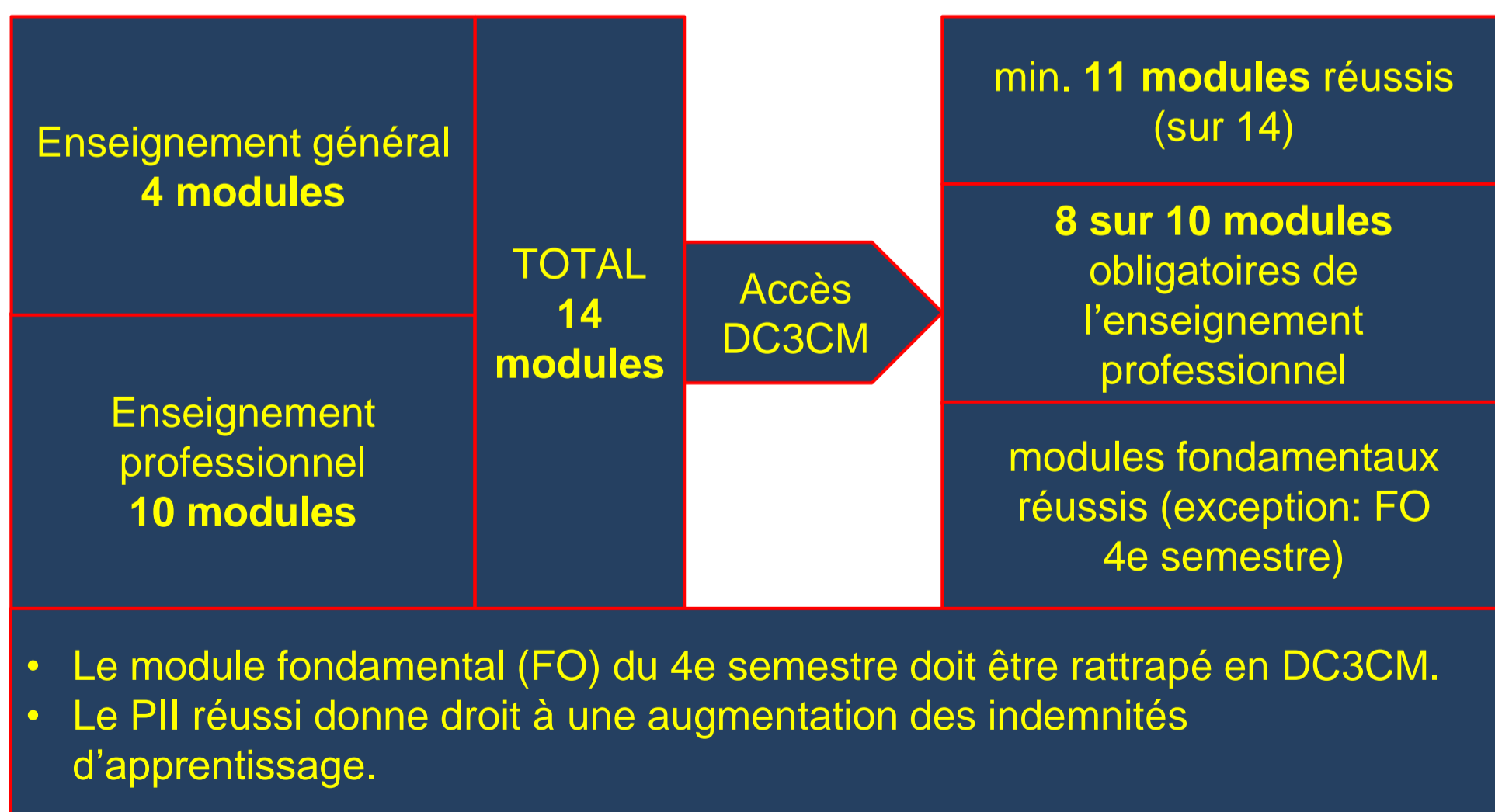


DAP - AGENT ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

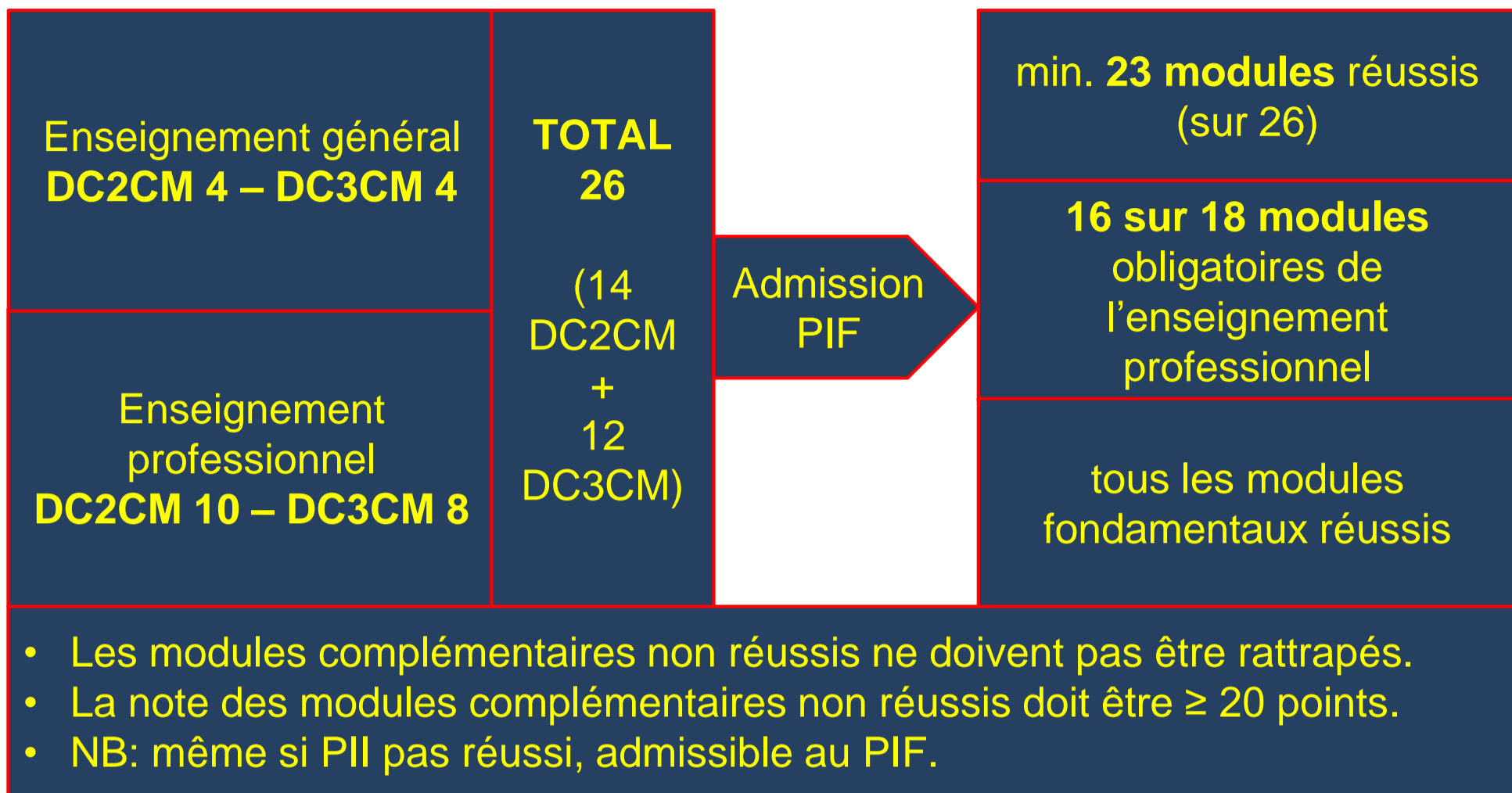
Bilan intermédiaire après DP1CM



Progression DC2CM → DC3CM



Bilan final DC3CM (admission au PIF)



DP1CM

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Semestre 1

ALLEM1

EDUCI1

EDUPH1

Semestre 2

ALLEM2

EDUCI2

EDUPH2

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Semestre 1

DOCAV

NOTEC

TRAIT (FO)

VIPRO

LANGU1

Semestre 2

ENVEN

COMPT1 (FO)

ORGAD

EXPAP

LANGU2

DC2CM

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Semestre 3

ALLEM3

EDSAN

Semestre 4

ALLEM4

EDUCI3

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Semestre 3

TRARH1

FODOC

INDRO

FRCOR

FORCM1 (FO)

Semestre 4

TRARH2

COMPT2

DIACO

CPROF

FORCM2 (FO)

DC3CM Bilan final

DC2CM 1s	DC2CM 2s	DC3CM 1s	DC3CM 2s
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL			
ALLEM3	ALLEM4	ALLEM5	ALLEM6
EDSAN	EDUCI3	EDUCI4	EDUCI5
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL			
TRARH1	TRARH2	DOSEA	DOSAV
FODOC	COMPT2	COMIN	DOSEC
INDRO	DIACO	TRARH3	EUCDL
FRCOR	CPROF		
FORCM1(FO)	FORCM2(FO)	FORCM3(FO)	FORCM4(FO)

Evaluation d'un module

- Chaque **module** est évalué par une note sur **60 points**.
- Un module se compose de **plusieurs compétences**.
- Une compétence peut être **notée sur 6, 12, 18 ou 24 points**.
- Un module est **réussi** si la note est \geq à **30** sur 60 points (50 %).

Rattrapage d'un module

- Si module fondamental non réussi :
 - ➔ rattrapage obligatoire en dehors des cours normaux (au cours du semestre suivant).
- Si module complémentaire non réussi :
 - ➔ remédiation au plus tard avant le bilan final (fin DC3CM).
- Rattrapage partiel ou complet des modules :
 - ➔ Rattrapage partiel = réévaluation des compétences non acquises (note du module max. 30 points).
 - ➔ Rattrapage complet = réévaluation de toutes les compétences (remplacement de la note).
- Elèves qui **redoublent** : rattrapage complet.

Elèves qui **progressent** : rattrapage partiel (sauf demande motivée pour faire un rattrapage complet).

Le nombre de rattrapages est de max. 3 modules par élève et par semestre.

Toute demande de rattrapage est à adresser à
ajournement@sainte-anne.lu.

CO



	<p>M. Georges KAYSER Directeur Tél. : 81 22 10 – 216 georges.kayser@sainte-anne.lu</p>	<p>Directeur et responsable de la cellule d'orientation</p>
	<p>Mme Monia GASPAR Psychologue diplômée Tél. : 81 22 10 – 205 / bureau F002* monia.gaspar@sainte-anne.lu</p>	<p>Coordinateur de la cellule d'orientation Orientation scolaire des élèves de 5^e Personne de contact pour la formation DAP - auxiliaire de vie</p>
	<p>Mme Carole KREINS Éducatrice graduée Tél. : 81 22 10 – 237 / bureau F103* carole.kreins@sainte-anne.lu</p>	<p>Orientation scolaire des élèves de 7P et 6P Personne de contact pour la formation DAP - auxiliaire de vie</p>
	<p>Mme Claudine SAUER Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 – 439 / bureau B003* claudine.sauer@sainte-anne.lu</p>	<p>Orientation scolaire des élèves de 7G Réorientation scolaire des élèves de 4^e - 2^e Personne de contact pour les formations DT et DAP - administration et commerce</p>
	<p>Mme Juliette SCHROEDER Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 – 450 / bureau B103A* juliette.schroeder@sainte-anne.lu</p>	<p>Orientation scolaire des élèves de 7G Réorientation scolaire des élèves de 4^e - 2^e Personne de contact pour les formations DT et DAP - administration et commerce</p>
	<p>Mme Claude SCHWACHTGEN Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 – 226 / bureau B103B* claudine.schwachtgen@sainte-anne.lu</p>	<p>Orientation scolaire des élèves de 6G Personne de contact pour toutes les études possibles après le DAP, le DT et les 1^{res} (anc. classes de 13^e)</p>

* Prière de prendre un rendez-vous par email en cas de besoin.